

Pour qui ?

Pour tous les praticiens qui se posent des questions sur les conduites à tenir en fonction du terrain médical du patient

Session du 27 mai 2021

9 h 00 à 12 h 30 / 14 h 00 à 17 h 30

Accès à la formation via PC, Mac, Tablette

Nous sommes de plus en plus amenés à soigner des patients dont l'état général est altéré par une pathologie (cardiaque, endocardite, diabète, ostéoporose, cancer), un traitement (anticoagulants, bisphosphonates) ou encore une modification physiologique (grossesse, allaitement, personnes âgées). Comment prendre en charge ces patients sans commettre de faute ? Le questionnaire médical, à mettre en place à chaque arrivée d'un nouveau patient et à actualiser ensuite tous les ans, est non seulement une obligation légale pour le chirurgien-dentiste, mais aussi un outil vital pour effectuer ses interventions en toute sécurité. A travers une méthode simple d'évaluation du risque basée sur les dernières recommandations, il est possible d'assurer une prise en charge sécurisée de la plupart des patients en milieu libéral, et de savoir, pour les cas les plus sévères, quand les adresser en milieu hospitalier.



Formateur :
Dr Yordan BENHAMOU



Nombreux cas cliniques

Programme de la formation

Introduction : détection des terrains à risque avec questionnaire médical, examen clinique et contact médical

Définitions, origines, évaluations et préventions primaire/secondaire des :

- Risque infectieux
- Risque hémorragique
- Risque médicamenteux
- Risque allergique
- Risque d'ostéonécrose
- Risque vital = risque de complication aiguë Tableaux de correspondance risque/terrain

Conclusion

Les codes d'accès à la classe virtuelle seront envoyés par mail le lundi précédant la formation

Informations sur l'inscription

*Charte du traitement des données (RGPD) sur www.ufsbd.fr

Avec l'ANDPC : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel

Si disponibilité du crédit individuel. Les frais pédagogiques seront pris directement en charge par l'ANDPC si le programme est suivi dans son intégralité. Le praticien sera indemnisé de 315 €

Praticien 392 €

Pré-inscrivez-vous à **cette action de DPC sur notre formulaire** <https://fr.research.net/r/DPCUFSBD>

Pour finaliser votre inscription, les sessions seront accessibles sur votre compte DPC à la rentrée. Vous serez prévenu(e) par un mail du service formation.

Avec le FIF-PL : Pour les praticiens libéraux

Praticien 360 €

→ Inscrivez-vous en ligne avec un règlement par CB, via le lien suivant :

<https://fr.research.net/r/UFSBDHORDDPC>

Les informations renseignées permettront de valider votre inscription en ligne. Assurez-vous de fournir les bonnes informations.

Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.fifpl.fr

Ce bulletin fait office de **devis** et **programme** pour votre prise en charge

Avec OPCA PEPSS /ACTALIANS :

Pour les assistant(e)s dentaires et praticiens salariés – n° SIRET 784 719 247 00057 – n° DRFP 11752372075

Praticien 360 € → inscription <https://fr.research.net/r/UFSBDHORDDPC>

Pour obtenir une prise en charge de la formation par votre OPCA, je fais ma demande de prise en charge sur <https://www.opcoep.fr/>
Ce bulletin fait office de **devis** et **programme** pour votre prise en charge

En effectuant mon inscription et règlement en ligne je m'engage à participer à la formation dans sa totalité.

A validation de votre inscription et de votre règlement, aucune annulation ne sera possible.

Une question ? N'hésitez pas à nous contacter au ☎ 01 44 90 93 91/94 ou ✉ kamilakas@ufsbd.fr

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant et/ou en cas de force majeure (grève nationale, transports, intempéries, crise sanitaire...) l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner ou annuler la prestation avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.